

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 12.50

ANNONCES: La ligne... 25 c. Réclames: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal à Lille, chez M. QUAREZ, Libraire, Grand Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires; à Bruxelles, chez M. FALGOUT.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A TOURCOING, rue de Nèvre, 25.

ROUBAIX, LE 17 DECEMBRE

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 16 DEC 17 DEC

Dépêche communiquée par MM. NOULEZ, CANNISSIÉ et C^o 16 DEC - 17 DEC

Dépêche communiquée par la Succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 4, rue Nèvre. Cours de clôture Comptant 16 DEC 17 DEC

DEPÊCHES COMMERCIALES: Havre, 17 décembre. Marché raidissant.

Bulletin du jour

La session de 1881 a été close hier par un décret présidentiel lu aux Chambres. Mais elle passera bien inaperçue, grâce à l'émotion causée par le verdict du jury de la Seine, dans l'affaire Roustan-Rochefort.

Les nouvelles de la régence sont sans intérêt. Une dépêche en date, du 15, adressée au ministre de la guerre, signale une tempête très violente qui a sévi pendant la nuit dernière à Tunis et dans les environs.

Après une discussion, qui s'est prolongée jusqu'après minuit, la proposition a été renvoyée à la commission de vérification des pouvoirs Au cours du débat, M. de Benningen a appuyé la proposition déclarant que la lutte électorale avait dépassé en intensité haineuse toutes les précédentes.

Nous avons encore à signaler un autre incident important, dont le télégraphe nous rend compte dans les termes suivants. Il s'est produit avant hier au sein du Parlement italien. Au cours de la discussion sur le projet de réforme électorale, M. Depretis a fait la déclaration suivante: « On a demandé si le ministère est allé à Vienne ou s'il y a été conduit. Le ministère est allé à Vienne dans l'intérêt de la paix européenne et aussi pour assurer la

sécurité de l'Italie, tout en sauvegardant sa dignité. Il y est allé avec le septiment qu'il remplissait un devoir et faisait preuve d'amour pour la patrie. » M. Depretis a regretté que des hommes de mérite aient pu douter du gouvernement, car ils ne doivent pas ignorer que leurs jugements ont un écho à l'étranger. Voilà une maxime que l'on devrait bien méditer à la Chambre!

LES SCANDALES PARLEMENTAIRES

Nous l'avons répété et prouvé bien des fois, chaque jour même, que depuis que nous sommes conduits par la gauche, il semble vraiment que tantôt le gouvernement, tantôt les fonctionnaires prennent à tâche de bien établir que le pouvoir ne relève que de lui-même, qu'il fait ce qu'il veut quand il veut et comme il le veut; que la loi n'existe pas plus pour lui que la tradition, et que le régime du bon plaisir est le seul qu'il faille accepter.

M. Lefebvre, élu il y a quinze jours, a été validé immédiatement. M. Paillard-Duclos a été élu à tort — député, dans la deuxième circonscription de Mans, n'a pas encore vu ses pouvoirs vérifiés par la Chambre, et cette élection date de deux mois.

C'est donc une pure question d'arithmétique, et cinq minutes auraient suffi pour la trancher. Pourquoi le rapport n'est-il pas encore déposé? Pourquoi n'est-il pas encore possible d'invalidier M. Paillard-Duclos avant les vacances?

La est le scandale, scandale public, car les faits sont connus de tous. On craint, paraît-il, que cet acte d'invalidation ne serve les intérêts de M. Hauser, son collègue, et qu'elle n'ait son contre-coup dans les élections sénatoriales. On ajoute qu'il s'agit d'obéir à certaines injonctions venues de haut lieu.

N'est-ce pas encore un scandale — mais celui-là n'est pas nouveau — que cette désinvolture avec laquelle M. Jules Ferry, ex-ministre de l'instruction publique, de son autorité privée, a gravé le budget de son ministère d'un million au profit de ses créatures? M. Lanoir, le député de la Seine, a été nommé rapporteur d'un projet de loi relatif à l'indemnité de ce ministre, sous prétexte que la dépense est faite.

C'est toujours la théorie des faits accomplis, et la Chambre devient un Chambre d'enregistrement sans droit de contrôle. An si sous la monarchie les choses s'étaient passées ainsi, quel hurlement auraient poussés les irréconciliables radicaux.

Les feuilles rouges poursuivent avec acharnement leur campagne contre le général Camponen, à propos du chibit qu'il a fait du maréchal Carrobert du général de Galliffet et de M. de Miribel, pour certaines fonctions importantes.

Ces courroux ne pardonnent pas au ministre de mettre ses sentiments de déceptions de parti, ils n'admettent pas qu'on utilise des officiers qui ne partagent pas leurs opinions, ces officiers fussent-ils les plus capables de l'armée.

SUPPRESSION DU SERVICE DE 40 MOIS

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux gouverneurs de Paris et de Lyon et aux généraux commandant les corps d'armée, la circulaire suivante: Paris, 12 décembre 1881. Mon cher général, L'application qui vient d'être faite du mode de service de 40 mois déterminé par la loi du 20 octobre 1880 et par l'instruction du 19 septembre 1881 n'a pas produit tous les résultats que l'on pouvait en attendre.

LETRE DE PARIS

Il y a plus d'affection que de sincérité dans l'étonnement manifesté chez les officiers au sujet de l'acquiescement de M. Rochefort.

L'ACQUITTEMENT DE M. ROCHEFORT.

Il est probable que la nouvelle de l'acquiescement de M. Rochefort n'a point été, hier soir, fort agréable à M. Gambetta. Si M. Roustan avait poursuivi le rédacteur en chef de l'Intransigeant, c'était sur l'ordre même du ministère. Le procureur général Dauphin tenait hier soir son réquisitoire en déclarant que, si M. Rochefort était acquitté, M. Roustan devrait être poursuivi.

On devait prévoir, quand on a engagé les poursuites contre M. Rochefort, que le procès, quelle qu'en fût l'issue, servirait mal l'honneur du parti au pouvoir. Jusqu'à quel point les amis de M. Gambetta ont-ils tripoté, intrigué et spéculé? Une responsabilité un peu vague flotta sur eux, et ils ont cherché à se débarrasser de cette responsabilité le plus tôt possible.

On ne peut pas encore un scandale — mais celui-là n'est pas nouveau — que cette désinvolture avec laquelle M. Jules Ferry, ex-ministre de l'instruction publique, de son autorité privée, a gravé le budget de son ministère d'un million au profit de ses créatures?

On ne peut pas encore un scandale — mais celui-là n'est pas nouveau — que cette désinvolture avec laquelle M. Jules Ferry, ex-ministre de l'instruction publique, de son autorité privée, a gravé le budget de son ministère d'un million au profit de ses créatures?

On ne peut pas encore un scandale — mais celui-là n'est pas nouveau — que cette désinvolture avec laquelle M. Jules Ferry, ex-ministre de l'instruction publique, de son autorité privée, a gravé le budget de son ministère d'un million au profit de ses créatures?

On ne peut pas encore un scandale — mais celui-là n'est pas nouveau — que cette désinvolture avec laquelle M. Jules Ferry, ex-ministre de l'instruction publique, de son autorité privée, a gravé le budget de son ministère d'un million au profit de ses créatures?

On ne peut pas encore un scandale — mais celui-là n'est pas nouveau — que cette désinvolture avec laquelle M. Jules Ferry, ex-ministre de l'instruction publique, de son autorité privée, a gravé le budget de son ministère d'un million au profit de ses créatures?

BULLETIN DU TRAVAIL

Une grève à Nîmes. Nîmes, 16 décembre. La grève des mineurs continue; les grévistes sont au nombre de 4.000 environ; tous les chantiers sont abandonnés. Le motif de la grève est la réduction d'un quart, faite sur le prix du travail de novembre.

ROUBAIX - TOURCOING et le Nord de la France

Un incident assez curieux vient de surgir dans la presse de l'arrondissement. Le directeur politique du Mémorial de Lille a dû demander à son rédacteur en chef, M. Aimé Behaghel, une démission rendue nécessaire surtout par certaines divergences d'opinions et de tendances.

LE PETIT NORD

Après beaucoup de langouinisme, le directeur du Mémorial invita M. Aimé Behaghel à se retirer. Une note qui ne froissait en rien l'amour propre du rédacteur et qui était même très aimable pour lui (elle avait été rédigée d'un commun accord) fut insérée dans le journal. M. Behaghel fut remplacé. Tout se serait borné là; le public n'aurait jamais connu les détails de cette séparation, malgré les lignes assez perfides insérées dans quelques journaux, sans doute à l'instigation de M. Behaghel, si celui-ci n'avait accepté tout à coup, la rédaction en chef de la Vraie France et si, surtout, il n'avait pas laissé insérer, après son article d'introduction, une attaque aussi inepte que grossière contre le journal qui venait de se priver de ses services.

Le Petit Nord s'est ému de l'incident. Après avoir rappelé nos différends avec l'organe de l'extrême droite, à Lille, et donné une définition très fantaisiste du parti, que, d'après lui, c'est M. Rebeux

qui avait écrit d'une façon positive, puis-que dire n'avait pas la liberté de ses mouvements et que tout s'était passé dans l'obscurité, le malfaiteur ayant eu la précaution d'éteindre les lumières pour se rendre à la maison. Mais elle fit observer que la maison avait deux issues, celle de la rue Amyot par laquelle vous êtes entré et une autre dans la cour. Il avait sans doute gagné la cour par un corridor de dégoûtant, et avait trouvé le moyen d'en sortir par la petite porte, ouvrant sur les proménades.

Monsieur, a-t-elle ajouté, vous détenez un innocent. Je le sais; je le sais, et ma conscience, mon honneur me font un devoir de le défendre. J'emploierai à cette défense tout ce qu'il me reste de force, d'énergie, et dissez je pour obtenir justice aller jusqu'à un ministre, jusqu'à un souverain, si j'ai à le faire.

Le Burichon était fort embarrassé; il vous trouvait de bonne prise. D'ailleurs, MM. les magistrats admettent difficilement qu'il s'agit de ces tristes aventures, entre ses mains et l'accusation s'en aller en fumée. Il comprenait bien que devant cette singulière circonstance d'un prétendu assassin défendu par sa propre victime, il ne se reconstruisait pas un jury pour prononcer un verdict de condamnation.

Il hésitait encore, mais il était fort ébranlé. J'achevai sa déroute en lui faisant observer que mademoiselle Rambert, ravie de sa première étonnante jouissance d'une santé parfaite, ce qui était à l'attention tout caractère de gravité, les violences n'ayant été suivies ni de la mort, ni d'infirmités permanentes, elle n'était pas incapable de travail de plus de quarante jours, cas prévu par les articles 309 et 310 du Code pénal. Il se rendit à ce dernier argument et d'assez mauvaise grâce se mit à griffonner une ordonnance de non-lieu.

Tel fut le récit de mon avocat. Je l'embrassai cordialement, et au même instant entra le gardien de la prison pour me signaler la levée de mon écrou et me mettre poliment à la porte. J'attendais des excuses, personne ne m'en fit. C'est ainsi que cela se passe maintenant. On ne craint pas de déranger les gens, de les traiter comme des malfaiteurs, et puis tout est dit. Si l'on s'est trompé, tant pis! La police n'est pas tenue à la politesse plus qu'à l'infailibilité.

FEUILLETON DU 18 DECEMBRE

— 7 —

L'AIGUIÈRE

— Bien volontiers! En vous quittant, je me suis présenté chez mademoiselle Rambert. On m'a répondu qu'elle était souffrante depuis son accident et ne voulait voir personne. J'ai insisté, je me suis nommé et j'ai dit que je venais de votre part. Aussitôt on m'a introduit dans la chambre du rez-de-chaussée, celle-là où a lieu l'entretien.

moi. Cependant, je ne m'explique pas sa présence chez moi, à pareille heure. — Alors, dis-je à mon tour, vous lui avez expliqué les motifs, l'aiguïère? — Certainement, mais sans trop appuyer.

— Non, de bonne heure, il dort encore, après quoi il déjeune. Ce ne sera guère qu'après son déjeuner, vers une heure de relevée qu'il sera dans son cabinet et que vous pourrez le voir. Si vous le permettez je viendrai vous prouver.

— Non, monsieur, vous avez raison. On ne doit pas lui en vouloir, surtout quand il est malheureux et qu'on peut le secourir. Vous dites que je puis quelque chose pour lui. Je vous le répète, je suis prêt. Que faut-il faire?

— Non, les malheureux ont droit à nos secours. D'ailleurs, j'obéis à ma conscience. M. Lambert n'est pas coupable. Ce n'est pas lui qui a porté la main sur